



L'informateur

57 – le 21 juin 2017

Bonjour à tous,

À 00h24, ce matin, nous franchissons le solstice d'été. Si nous étions Incas au lieu d'être Québécois, ce moment serait le point culminant de l'année.

Mais revenons à des considérations plus terre-à-terre. Samedi dernier, le 17, c'était le point culminant de la vie démocratique du Lac Clair, la réunion annuelle de notre Association.

Le présent Bulletin ne remplace pas le procès-verbal légal de la réunion, lequel vous sera communiqué ultérieurement. Mais il vous en donne la substantifique moëlle, en sept sujets.

1. Le lac, sa santé

Nous sommes installés autour d'un lac. Ce lac, c'est LA raison d'être de notre présence en ce lieu. On n'est pas venu s'installer au lac Clair pour des raisons fiscales, pour être à la campagne, pour voir des chevreuils ou des écureuils car alors, on aurait bien pu s'installer ailleurs. Non, on est à cet endroit précis, le **Lac Clair**, *because* le lac est limpide.

Le trésor, c'est le lac.

Alors, on s'occupe du trésor. Ce qui fait que lors de la réunion annuelle, le sujet le plus important – en sus des sujets d'obligation légale pour une obnl – ce fut la santé du lac, laquelle est entre les mains du Comité Environnement.

Entre les mains du Comité Environnement ? Erreur. Entre les mains de tout le monde, entre nos mains, nous les 125 propriétaires (plus quelques dizaines de copropriétaires).

Le meilleur indicateur de la santé du lac, c'est sa transparence. Or cette transparence est en déclin, déclin rapide. En 1998, la transparence du lac se situait à 13 mètres. En 2004, elle était à 9 mètres. En 2016, à 6 mètres.

Le lac aurait-il pu conserver sa cote de 13 mètres ? Non, impossible. Deux facteurs principaux : 125 propriétaires sur un lac de moins de 2 km² et de la coupe forestière tout autour.

La transparence fout le camp à mesure que le lac s'eutrophise. Vous ne vous souvenez plus trop de ce que c'est, l'eutrophisation ? Vous pouvez vous le rappeler en lisant la description du phénomène à la page 3 du [Bulletin #49](#).

Mais le phénomène peut stopper et peut-être même s'améliorer. Premier facteur de succès : les coupes forestières sont terminées. Il n'y en aura pas d'autres avant 25-30 ans.

Second facteur de succès : nos efforts collectifs, notre vigilance constante. Nous avons un Comité Environnement. Il travaille fort et bien. Il va émettre de l'information pratique pour nous permettre de conserver notre lac le plus intact possible. Au cours des prochaines semaines, on vous fera parvenir cette information.

2. La motorisation des bateaux

Bon, vite dit, depuis la publication du Bulletin #53, au mois d'avril, on s'est aperçu qu'il existe deux versions différentes du règlement sur la puissance des moteurs. Le règlement attaché aux plus anciens contrats de propriété limite la puissance à 5hp. Le règlement fut amendé après la vente d'une vingtaine de terrains pour stipuler une puissance maximale de 74 livres de poussée. La plupart d'entre nous sont donc soumis à 74 livres.

Mais bon, on ne commencera pas à accepter « deux catégories de citoyens », hein ! Alors, il ne nous reste qu'à nous servir de notre tête et agir en fonction de l'esprit du règlement, esprit que les « Pères fondateurs » (la Société) ont voulu signifier en amendant le règlement.

L'esprit, on vous en a déjà parlé dans le Bulletin #53. Alors on ne radotera pas. Et comme le disait un propriétaire de moteur 5hp, samedi dernier, quand il se promène sur le lac, c'est tout doucement comme s'il avait un 60 livres. Mais si le gros vent « poigne » quand il est au milieu du lac, il est content d'avoir son 5hp pour pouvoir regagner la rive sans avoir à se coucher sur son bateau pour diminuer la friction.

3. Le prélèvement des cotisations

Notre trésorier a proposé que les cotisations soient désormais payées au moyen de prélèvements informatiques pré autorisés comme cela se fait chez Bell, Videotron, etc., question de diminuer les tracas pour un bénévole par ailleurs très laborieux.

La quasi-totalité des membres présents ont appuyé la mesure.

4. Un sentier autour du lac

On planifie tracer un sentier pédestre tout autour du lac, au-delà de la route, bien entendu. Projet à moyen terme. Ça signifie des accords avec la Société Provancher, avec Solifor et avec certains propriétaires. En hiver, ski de fond ou raquette. Pas question d'engins motorisés sur ce sentier, ni l'hiver, ni l'été. À suivre.

5. Une mise en garde

Parlant de la Société Provancher, elle a fait parvenir, en mai, une mise en garde, polie mais ferme, suite à la circulation en motoneige sur leur territoire par certains d'entre nous et leurs invités. La lettre est en annexe au présent Bulletin. Inutile d'en dire plus, d'accord ?

6. La date de la Fête annuelle

La Fête annuelle a lieu le dimanche de la fin de semaine de la Fête du travail. On a évoqué les difficultés rencontrées par plusieurs qui accueillent leurs familles au chalet cette fin de semaine. Ils peuvent évidemment amener leurs familles ou amis à la Fête mais alors il devient plus difficile pour eux de fraterniser avec les autres propriétaires.

On propose que la Fête annuelle ait lieu le samedi de la fin de semaine précédente. Cette année, il s'agirait du 26 août.

On veut avoir votre avis sur la question (remarquez qu'on aurait pu commencer par faire voter les membres réunis samedi dernier, comme on a fait pour la collecte des cotisations mais... on n'y a pas pensé). Alors svp, cliquez sur ce [petit lien pour un Doodle](#) et indiquez votre préférence. Samedi le 26 août ou dimanche le 3 septembre.

7. L'aménagement à l'entrée du lac

On voudrait qu'en débouchant de la barrière pour embrasser le lac du regard, à l'arrivée, le premier plan soit plus joli que la simple étendue graveleuse qui s'offre à nos yeux. Végétation, un gazebo, une rocaille ? On verra. Mais ceux qui ont des aptitudes en décoration paysagère peuvent se considérer sollicités.

L'été va être formidable, soyez confiants.

Vos administrateurs
www.lacclair.org



**SOCIÉTÉ
PROVANCHER**

Québec, le 12 mai 2017

Monsieur Michel Bouchard, président
Association des propriétaires du Lac Clair
1048 rue de la Rivière
Québec, Qc
G1X 1Z8

Objet : Respect de la réserve naturelle

Cher monsieur Bouchard,

Nous avons eu connaissance que quelques propriétaires et leurs invités ont circulé en motoneige, l'hiver dernier, à différents endroits dans la Réserve naturelle du Lac-Clair-de-Perthuis, et cela malgré la présence d'enseignes indiquant l'existence de l'aire protégée.

Les dommages à l'environnement et à la faune ongulée confinée à ses aires d'hivernage peuvent être importants selon les conditions de neige. C'est pourquoi la promenade en motoneige dans la réserve est jugée incompatible avec son statut de conservation et y est prohibée. Bien qu'il existe deux passages dédiés aux VTT et aux motoneiges pour les besoins du propriétaire des lots voisins de l'aire protégée (Solifor) et ses locataires, ils sont strictement interdits pour toute autre personne. Cette interdiction vaut également pour tous les autres véhicules motorisés (motos, VTT...) et ce pour toutes les saisons. Nous vous rappelons aussi que la chasse et la cueillette de végétaux sont des activités interdites.

Toutefois, l'accès à l'aire protégée à pied, en ski de randonnée ou en raquettes, selon la saison, est autorisé pour tous les propriétaires résidents au Lac Clair qui sont invités à découvrir les beautés de la réserve naturelle.

Nous comptons sur vous pour faire un rappel à vos membres par le biais de votre bulletin périodique et à votre prochaine assemblée annuelle.

Je vous prie d'agréer, monsieur Bouchard, mes salutations distinguées.

Robert Patenaude, président

Société Provancher

c.c. M. Raynald Arial, pdg Gestion Solifor inc.